



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 14/11/2023

Publication :
le 24/11/2023

Délibération n° D-2023-381

Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI

Direction des Finances**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Certains montants de recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal de la Ville de Niort.

De nouveaux états sont présentés pour l'exercice 2023 par le comptable public concernant la période de 2003 à 2023 et correspondant essentiellement à :

- des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Ces nouveaux montants présentés par le comptable public s'élèvent pour le budget principal à un montant de 65 071,32 €. Néanmoins, certains dossiers étant incomplets sur la liste n°5866120115, le montant retenu par la Ville de Niort est de 64 532,92 € correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, les centres de loisirs, la fourrière automobile, le droit de place, et dans une moindre mesure à l'ANIOS, l'occupation du domaine public, la fourrière animale.

Numéro de la liste	Compte	Montant TTC en €	Montant TTC proposé par le comptable en €
5866120115	6541	14 314,63	14 853,03
5872120115	6541	1 014,81	1 014,81
5893770115	6541	10 639,08	10 639,08
6268170115	6541	327,41	327,41
6248930515	6541	3 482,45	3 482,45
6256120115	6541	11 479,95	11 479,95
6026060115	6542	822,50	822,50
5887570515	6542	9 752,66	9 752,66
6204480315	6542	11 453,13	11 453,13
6382730215	6542	1 246,30	1 246,30
TOTAUX		64 532,92	65 071,32

Par ailleurs, malgré ses différentes relances et actions comminatoires, le comptable public ne peut que difficilement recouvrer des créances très anciennes de la Ville de Niort portant sur les années 2001 à 2010. Aussi, il a été convenu entre la Ville de Niort et le comptable public de procéder à un apurement de ces créances en les admettant en non-valeur ; ce qui représente pour un montant global de 57 725,17 €. Cela permettra ainsi au comptable public de porter ses efforts sur le recouvrement des créances récentes de la collectivité.

Année	Numéro de la liste	Compte	Montant TTC en €
2001	6579800915	6541	794,95
2002	6580790115	6541	1 221,16
2003	6581590115	6541	1 454,95
2004	6581790115	6541	1 239,14
2005	6579801115	6541	2 859,71
2006	6582000115	6541	3 804,17
2007	6581990115	6541	4 345,19
2008	6582010115	6541	5 887,34
2009	6581390315	6541	13 349,60
2010	6581190115	6541	22 768,96
	TOTAUX		57 725,17

En conséquence, le comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public sur les listes de l'exercice 2023, pour un montant global de 64 532,92 € TTC selon la répartition suivante :

- 41 258,33 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 23 274,59 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542) ;

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public sur les listes correspondant aux années de 2001 à 2010 pour un montant global de 57 725,17 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél :05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DÉMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 5866120115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 10 mars 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE



Patricia GUICHARD
Administratrice des Finances Publiques
Adjointe
Cheffe de service comptable
du SGC de Niort

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	14 853,03 €	14 314,63 €
6542	0,00 €	0,00
Total	14 853,03 €	14 314,63 €

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **12200 - NIORT**

Numéro de la liste **5872120115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 03 avr. 2023

CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

Patricia GUICHARD
 Administratrice des Finances Publiques
 Adjointe
 Cheffe de service comptable
 du SGC de Niort

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 014,81 €	1 014,81 €
6542	0,00 €	0,00
Total	1 014,81 €	1 014,81 €

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 5893770115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 03 avr. 2023

CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

Patricia GUICHARD
Administratrice des Finances Publiques
Adjointe
Cheffe de service comptable
du SGC de Niort

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10 639,08 €	10 639,08 €
6542	0,00 €	0,00
Total	10 639,08 €	10 639,08 €

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **12200 - NIORT**

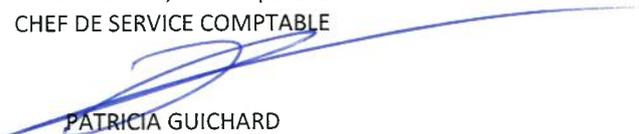
Numéro de la liste **6246720115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

<p>Patricia GUICHARD Administratrice des Finances Publiques Adjointe Cheffe de service comptable du SGC de Niort</p>
--

A NIORT CEDEX, le 18 sept. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE


PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	327,41 €	327,41 €
6542	0,00 €	0,00
Total	327,41 €	327,41 €

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél :05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **12200 - NIORT**

Numéro de la liste **6248930515**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Patricia GUICHARD Administratrice des Finances Publiques Adjointe Cheffe de service comptable du SGC de Niort

A NIORT CEDEX, le 18 sept. 2023
 CHEF DE SERVICE COMPTABLE



PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3 482,45 €	3482,45 €
6542	0,00 €	0,00
Total	3 482,45 €	3 482,45 €

A _____ Le _____
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél :05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

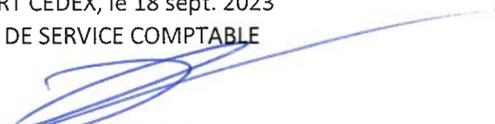
Numéro de la liste 6256120115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Patricia GUICHARD
Administratrice des Finances Publiques
Adjointe
Cheffe de service comptable
du SGC de Niort

A NIORT CEDEX, le 18 sept. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE


PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	11 479,95 €	11 479,95 €
6542	0,00 €	0,00
Total	11 479,95 €	11 479,95 €

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél :05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6026060115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 03 avr. 2023

CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

Patricia GUICHARD
Administratrice des Finances Publiques
Adjointe
Cheffe de service comptable
du SGC de Niort

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	0,00
6542	822,50 €	822,50 €
Total	822,50 €	822,50 €

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

079030 SGC NIORT

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 5887570515

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 04 avr. 2023
Le Comptable Public

Patricia GUICHARD
Administratrice des Finances Publiques
Adjointe
Cheffe de service comptable
du SGC de Niort

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	0,00
6542	9 752,66 €	9 752,66 €
Total	9 752,66 €	9 752,66 €

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél :05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

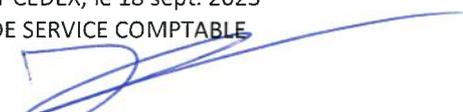
Numéro de la liste 6382730215

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Patricia GUICHARD
Administratrice des Finances Publiques
Adjointe
Cheffe de service comptable
du SGC de Niort

A NIORT CEDEX, le 18 sept. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE


PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	0,00
6542	1 246,30 €	1246,30 ^e
Total	1 246,30 €	1246,30 ^e

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6579800915

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	794,95 €	794,95
6542	0,00 €	
Total	794,95 €	794,95

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél :05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfp.finances.gouv.fr

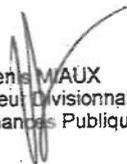
DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6580790115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.


Denis MAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 221,16 €	1 221,16
6542	0,00 €	
Total	1 221,16 €	1 221,16

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6581590115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après; en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 454,95 €	1 454,95
6542	0,00 €	
Total	1 454,95 €	1 454,95

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX

Tél :05.49.78.71.30

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6581790115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023

CHEF DE SERVICE COMPTABLE

Denis MAUX
Inspecteur Division
des Finances Publiques

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 239,14 €	1 239,14
6542	0,00 €	
Total	1 239,14 €	1 239,14

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES**Collectivité : **12200 - NIORT**Numéro de la liste **6579801115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLEDenis MAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 859,71 €	2 859,71
6542	0,00 €	
Total	2 859,71 €	2 859,71

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6582000115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MIAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3 804,17 €	3 804,17
6542	0,00 €	
Total	3 804,17 €	3 804,17

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **12200 - NIORT**

Numéro de la liste **6581990115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MIAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 345,19 €	4 245,79
6542	0,00 €	
Total	4 345,19 €	4 245,79

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6582010115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MIAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	5 887,34 €	5 887,34
6542	0,00 €	
Total	5 887,34 €	5 887,34

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
220 RUE DE STRASBOURG79061 NIORT CEDEX
Tél : 05.49.78.71.30
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Collectivité : 12200 - NIORT

Numéro de la liste 6581390315

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MIAUX
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	13 349,60 €	13 349,60
6542	0,00 €	
Total	13 349,60 €	13 349,60

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
 220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX
 Tél : 05.49.78.71.30
 Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

Collectivité : **12200 - NIORT**

Numéro de la liste **6581190115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Denis MAUX
 Inspecteur Divisionnaire
 des Finances Publiques

A NIORT CEDEX, le 12 oct. 2023
 CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	22 768,96 €	22 768,96
6542	0,00 €	
Total	22 768,96 €	22 768,96

A _____ Le _____
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.